

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vianden, le 14 mars 2020

**Embargo: Jusqu'à samedi, 14 mars 2020 – 16:00 heures**  
**Ligne téléphonique ouverte aux journalistes le 14 mars 2020, de 14:00 à 16 :00 heures**  
**Numéro d'appel : 83 48 21 -29**

### **Vianden : La piscine municipale n'ouvrira pas ses portes cet été**

Le collège échevinal de la Ville de Vianden est au regret de devoir annoncer que la piscine en plein air de la Ville de Vianden n'ouvrira pas ses portes en été 2020. La durée pendant laquelle la piscine devra rester fermée n'est pour l'instant pas prévisible.

Fermée à la suite d'un incident, heureusement sans gravité, le 5 juillet 2019, la piscine avait pu rouvrir ses portes le 20 juillet 2019 grâce aux efforts inlassables et la détermination sans faille des employés de la Ville ainsi que des autorités concernées.

L'année passée, le collège échevinal a en effet :

- pu recruter à court terme un maître-nageur qualifié, qui a assumé la responsabilité des activités de natation et des installations techniques,
- pu établir à court terme une évaluation des risques et prévoir du personnel de surveillance supplémentaire.

Les non-conformités qui avaient amené le collège échevinal à fermer la piscine avaient donc pu être régularisées et les activités de la piscine ont pu être reprises jusqu'à la fin de la saison.

Il convient de souligner que la piscine en plein air, qui est une installation reprise au règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant sur les nouvelles nomenclatures et la classification des établissements classés, et dès lors soumise à autorisation d'après la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (loi commodo-incommodo), avait été exploitée depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée sans que la commune dispose des autorisations nécessaires. En été 2019, les autorités avaient accordé un délai de 6 mois à la commune afin d'introduire une demande d'exploitation suivant les dispositions de la loi précitée.

Conscient de sa responsabilité relative à la protection de la sécurité publique, le collège échevinal a entamé dès la fermeture de la piscine en septembre 2019, la mise en conformité de la piscine en plein air de la Ville de Vianden. L'administration communale a ainsi mandaté un bureau de contrôle pour l'établissement des audits de sécurité ayant trait d'une part aux exigences du règlement de sécurité dans la fonction publique et d'autre part à celles prescrites par la législation sur les établissements classés. Parallèlement un bureau d'études a été chargé d'assister la commune dans l'obtention des autorisations nécessaires.

Il ressort des audits susmentionnés que des travaux conséquents devront être réalisés par la commune avant que le collège échevinal puisse déposer une demande d'autorisation pour l'exploitation de la piscine en plein air auprès de l'ITM. Le contexte réglementaire a également connu des développements importants au cours des dernières années qui influenceront grandement sur les décisions en matière d'investissement que le conseil communal devra faire.

Le collège échevinal remercie les visiteurs de la piscine municipale de leur compréhension. Tout est mis en œuvre pour une réouverture le plus rapidement possible.

Le collège échevinal

